

Conseil municipal des enfants

Nouveauté à Gentilly, l'instauration du Conseil municipal des enfants.



Forte de son projet d'orientations et d'objectifs éducatifs (POOE) et constituant un axe majeur du projet politique, la ville de Gentilly, souhaite permettre à l'enfant d'être un citoyen éclairé et épanoui, capable de s'impliquer dans la vie de la cité. Dans ce contexte, la création d'un Conseil municipal des enfants (CME) a été adopté, lors du Conseil municipal du 9 février 2023. À l'heure du renouvellement du [PEDT](#) (Projet éducatif de territoire) et de la mise en cohérence des pratiques éducatives, la création d'un CME permet de marquer la volonté forte de la ville de prendre en compte la parole des plus jeunes et de leur permettre d'être des acteurs de Gentilly.

Qu'est-ce que le Conseil municipal des enfants ?

Le Conseil municipal des enfants est une instance citoyenne et participative, constituée d'élèves de CM1/CM2 scolarisés dans les écoles élémentaires gentilliennes (Henri-Barbusse, Gustave-Courbet, Victor Hugo, Lamartine et Saint-Joseph) élus par leurs camarades.

- Un espace où les jeunes pourront échanger, apporter leurs idées et défendre leurs points de vue lors des commissions ;
- Au sein de cet espace, les jeunes élu·es pourront proposer et mettre en place des projets pour les enfants de Gentilly à travers des commissions ;
- Le CME sera sollicité par les élu·es du Conseil municipal dans la prise de décisions concernant les projets qui concernent les enfants ;
- Les membres du CME auront l'opportunité de découvrir les institutions françaises (Sénat, Assemblée nationale, Conseil départemental, etc.).

Enjeux du CME

- Permettre aux jeunes Gentillien·es d'avoir un espace de concertation et de projets
- Sensibiliser les enfants à la démocratie participative et à la démarche de projets
- Favoriser la représentativité des enfants
- Appliquer dès le plus jeune âge le principe de parité

Déroulement des élections

De la même manière que se déroulent les élections adultes, les enfants ont eu une date butoir pour déposer leur candidatures. Ils font ensuite campagne avant la période d'élections. Une première élection a eu lieu en mars 2023 et l'autre en octobre 2023.

- 2 élus par classe de CM1 (ou 1 élu·e dans les classes à double niveau) en respectant la parité (17 élu·es la première année puis 40 lorsque le CME sera complet).
- Le CME est élu pour un mandat de 2 ans (jusqu'à la fin du CM2). Renouvellement du CME chaque année par moitié.
- Les élections se déroulent suivant les modalités d'un vote classique (urne, isolement, président, assesseur, etc.). Pour voter, les enfants devront se rendre au bureau de vote installé dans son école avec sa carte d'électeur.

Installation du CME et remise des écharpes

Le 28 mars 2023, la cérémonie d'installation du CME a eu lieu en présence de Patricia Tordjman, maire de Gentilly et d'élus·es. Les 20 jeunes ont reçu leur écharpe tricolore et ont été répartis dans les commissions suivantes :

- Handicap ;
- Fêtes, temps forts et sorties ;
- Améliorer mon quotidien ;
- Nature et environnement.

En octobre 2023, une nouvelle vague d'élections s'est déroulée dans les écoles. Ainsi, 20 nouveaux élèves gentilléens ont rejoint les bancs du Conseil municipal des enfants.

Trombinoscope des élus du CME

Fichier

[Les membres du Conseil municipal des enfants \(.pdf - 1.44 Mo\)](#)

Enfance-enseignement

14, place Henri-Barbusse
94250 Gentilly
France

[01 47 40 58 09](tel:0147405809)

Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, mercredi et vendredi
8h30-12h et 13h30-17h30
Jeudi 13h30-17h30 (fermé le matin)
Samedi 9h-12h